



Championnat du Morbihan Optimist

Optifun, Promotion et Départemental

AVIS DE COURSE

Dimanche 2 octobre

2022

Plage de la Pointe du Bill à Séné

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RCV
- le règlement du Championnat du Morbihan
- le présent avis de course,
- la fiche de course.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux Optimist des clubs du Morbihan

3.3 Les concurrents devront présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile mention 'compétition' 2022 valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ainsi qu'une autorisation parentale.

4. DROITS A PAYER

4.1. Les droits requis sont de 10 € par coureur.

4.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur notre site Internet lamouettesinagote.org en remplissant le formulaire d'inscription, avec les droits requis, jusqu'au 1^{er} octobre 19h.

ATTENTION, les inscriptions sur place ne seront acceptées que dans la limite du raisonnable.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : sur place par les entraîneurs

Briefings entraîneurs : 9 h 30 pour les Optimist

5.3 1^{er} signal d'avertissement : 10 h 30 pour les Optimists

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles pour les entraîneurs des clubs et affichées.

7. PARCOURS

Les parcours seront des parcours construits en tenant compte des propositions des entraîneurs.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes Optimist, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Conformément au règlement du Championnat du Morbihan :

La régata est validée à partir d'une course courue. La plus mauvaise manche est retirée du total à partir de 3 manches courues. Classement selon le système de points à minima.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit dans chaque catégorie: Filles : 1^{ère} 2, 3 Garçons : 1^{er}, 2, 3

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Pierre-François CATON ims.pfcaton@orange.fr.
Mise à l'eau des Zodiacs : Cale de Mise à l'eau de Montsarrac